



RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE LE JEUDI 30 MARS 2017 À 18H, À LA SALLE DU CONSEIL, À LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN AU 4555, RUE DE VERDUN, CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 1700-112 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700 VISANT L'AJOUT DE LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE URBAIN (C4) » À LA ZONE I03-10 ».

SONT PRÉSENTS :

M. Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement, qui préside l'assemblée
M. Marc-André Hernandez, chef de division, urbanisme – DAUSE
Mme Manon Bédard, agente de recherche – DAUSE qui présente le dossier
Mme Caroline Fisette, Directrice du Bureau d'arrondissement et Secrétaire d'arrondissement, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Pierre L'Heureux accueille les participants et ouvre l'assemblée à 18h, en présentant les différents intervenants. Le président cède la parole au représentant de la Division de l'urbanisme pour une présentation.

PRÉSENTATION DU PROJET

6 personnes présentes.

Mme Manon Bédard, agente de recherche à la Direction de l'aménagement urbaine et des services aux entreprises, passe en revue et explique le projet de règlement à l'étude.

PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement 1700-112 modifiant le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- Modifier la grille des usages et normes I03-10, afin d'ajouter la classe d'usages (c4), spécifiquement les usages petits hôtels, hôtel de moyenne capacité et hôtel de grande capacité.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Les questions et commentaires du public portent sur les sujets suivants :

- Précisions demandées quant aux normes pour la zone ;
- Calculs sur la superficie du terrain ;
- Précisions sur les zones limitrophes et les usages autorisés ;
- Raisons pour lesquelles cet usage était exclu auparavant ;
- Quelles sont les possibilités d'avoir un hôtel dans le secteur ;
- Projets en vue, quels sont les délais prévus ;
- Précisions sur les hauteurs permises ;
- Précisions quant à la planification stratégique dans le secteur ;

Les représentants de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ont répondu aux questions et commentaires des citoyens.

L'assemblée publique de consultation est levée à 18h25.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE